

Etre remplaçant dans l'enseignement privé



A compter de septembre 2015, tous les instituteurs suppléants du 1^{er} degré seront enfin mieux rémunérés et classés sur une échelle indiciaire évolutive (celle des Maîtres Auxiliaires). Ce qui leur évitera désormais de rester bloqués à un même indice pendant des années voire des décennies. Le projet de décret a été adopté lors du Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé (CCMMEP) le 6 mai.

Les suppléants bénéficieront :

- d'une revalorisation à l'indice de base 321 (au lieu de 310).
- d'un avancement au choix et à l'ancienneté (en continuera à se battre pour que les avancements et promotions soient fait en CCMD) .

Cependant, l'ancienneté des suppléants ne sera pas prise en compte. Le ministère refuse. Le problème reste entier car nous sommes très loin de la parité entre privé/public prôné par le ministère...

Les remplaçants du 2nd degré classés en MA3, MA4 seront eux-aussi classés sur l'échelle des MA2. Cela sera suivi des faits un peu plus tard sur le bulletin de salaire....Autre mesure contenue dans le projet de décret, la possibilité pour des MA 2 ayant un contrat définitif, coincés actuellement sur cette échelle, d'intégrer, à compter de 2016, l'échelle des titulaires (certifiés, PLP, etc.) par liste d'aptitude.

Le SUNDEP Solidaires dénonce depuis de nombreuses années la précarité dans l'enseignement privé qui ne cesse de grandir et encore plus ces dernières années...le métier n'attire plus les foules depuis que le critère de recrutement est le MASTER2 , la revalorisation des salaires n'a pas suivi (voir chiffres de l'OCDE). Enfin nous revendiquons toujours et encore la création d'un volant de remplaçant titulaire.

Grille de rémunération des maitres auxiliaires (depuis 2010 inchangée)

Echelon	Durée		MA1		MA2, MA3, MA4, instituteurs suppléants	
	Choix (20 %)	Ancienneté	Indice	Mensuel brut	Indice	Mensuel brut
1	2 ans 6 mois	3 ans	349	1 615,97 €	321	1 486,32 €
2	2 ans 6 mois	3 ans	376	1 740,98 €	335	1 551,14 €
3	2 ans 6 mois	3 ans	395	1 828,96 €	351	1 625,23 €
4	3 ans	4 ans	416	1 926,20 €	368	1 703,94 €
5	3 ans	4 ans	439	2 032,69 €	384	1 778,03 €
6	3 ans	4 ans	460	2 129,93 €	395	1 828,96 €
7	3 ans	4 ans	484	2 241,06 €	416	1 926,20 €

8	Sans limite	507	2 347,55 €	447	2 069,74 €
---	-------------	-----	------------	-----	------------